




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-902**

**Séance publique du**

**24 novembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1203779-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS  
MUNICIPAUX - MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS.**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2021

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Monsieur Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS  
MUNICIPAUX - MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS  
PRÉFÉRENTIELS. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme vous le savez, une convention de gestion d'équipements publics municipaux lie la Ville et l'Office Municipal de Tourisme.

Pour mémoire, les équipements gérés par l'Office Municipal de Tourisme sur des activités concourant à son caractère industriel et commercial, sont les suivants : la salle des Milles, la salle de la Duranne, la salle de Puyricard, le Centre de Congrès Carnot.

Par délibération n° DL.2016-459 du Conseil Municipal du 23 septembre 2016, vous avez approuvé l'avenant n° 4 à la convention n° 34586 d'affermage des salles publiques d'Aix-en-Provence qui prévoit les nouvelles conditions générales d'utilisation des salles : horaires, amplitude et caution. Est également affirmée la fermeture des salles le dimanche et jours fériés notamment.

Par délibération n° DL.2019-665 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, vous avez approuvé l'avenant n° 5 qui définit une politique commerciale en faveur du tourisme d'affaires.

En dehors de ces nouveaux usages, la compétence exclusive du Conseil Municipal a été réaffirmée pour décider des autres gratuités.

Le principe de compensation par la Ville des gratuités ou réductions de tarif qu'elle impose à l'Office a été entériné.

Je vous présente aujourd'hui trois demandes:

**- La Fédération Nationale des Directeurs de Centres de Formation d'Apprentis :**

La Fédération Nationale des Directeurs de CFA souhaite organiser au Centre de Congrès, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochains, le Congrès National des Directeurs de Centres de Formation d'Apprentis.

Celui-ci a prévu de réunir entre 150 et 180 directeurs de CFA de toute la France, ainsi que de nombreux partenaires du Ministère du Travail, de la Région, des collectivités locales et des opérateurs de compétence. Il sera l'occasion de refonder la fédération et son fonctionnement pour l'adapter aux évolutions réglementaires et économiques du secteur de la formation professionnelle.

L'association qui dispose de peu de moyens a également sollicité des subventions auprès de la Région et de la Métropole pour la tenue de cet évènement.

Le montant de la gratuité, qui ne concerne que la partie locative, s'élève à 13 150 € HT, les frais techniques demeurant à la charge de l'organisateur.

**- Fitness Challenges**

Cette structure aixoise organise depuis 6 ans au Centre de Congrès, le Congrès Professionnel Fitness Challenge à destination des managers de clubs de fitness de France.

Chaque année, ce sont près de 300 participants de toute la France, ainsi que quelques internationaux qui, pendant deux jours, participent à l'activité des hôteliers, restaurateurs, commerçants.

Avec le contexte sanitaire, l'édition 2020 a été annulée et reprogrammée les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre derniers.

L'organisateur souhaite contribuer à la relance de ce secteur, en accordant des remises aux congressistes et partenaires, très affectés financièrement et psychologiquement par une longue fermeture administrative. La Ministre des Sports qui devait être présente à l'ouverture de ce Congrès annuel a transmis une vidéo pour l'ensemble des participants.

Le montant de la remise exceptionnelle de 50 % sur la partie locative s'élève à 6 187,50 € HT, les frais techniques demeurant à la charge de l'organisateur.

**- La Mairie annexe de la Duranne**

Afin d'animer le quartier de la Duranne, la Mairie annexe a souhaité soutenir un Festival de Théâtre dans la Salle Arbois-Duranne, du vendredi 24 septembre au dimanche 26 septembre derniers.

A ce titre, l'ouverture exceptionnelle de la salle le dimanche et la gratuité pour l'utilisation des locaux pendant trois jours sont sollicitées.

En effet, les frais d'entrée ont été calculés pour être accessibles à un public familial, mais ne peuvent couvrir l'ensemble des frais engagés pour cet évènement.

Cette demande de gratuité s'élève à un montant total de 399, 99 € HT.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**- APPROUVER** la gratuité de l'espace locatif du Centre de Congrès, au profit de la Fédération Nationale des Directeurs de CFA, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour un montant de 13 150 € HT ;

- **APPROUVER** la remise exceptionnelle de 50 % sur la partie locative du Centre de Congrès, au profit de Fitness Challenges, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour un montant de 6187,50 € HT ;

- **APPROUVER** l'ouverture exceptionnelle le dimanche 26 septembre 2021 de la salle de la Duranne et sa gratuité du 24 au 26 septembre 2021, au profit de la Mairie annexe de la Duranne, pour un montant de 399,99 € HT.

DL.2021-902 - POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS  
MUNICIPAUX - MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS  
PRÉFÉRENTIELS. -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

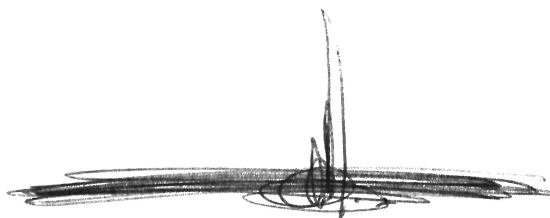
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»